

**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 MARS 2017**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 24 :** Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 28**

**Conseillers absents - excusés :** Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Marc BARRON,

**Conseillers absent non excusé :** Pascale GÉRARD

**Procurations :** Claire FLORENTIN-POIZOT à Bertrand KLING, Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON, Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA.

**Secrétaire de séance :** Sylvaine SCAGLIA

**Date convocation :** 17 mars 2017

**N° 2017-017**

**Objet :** Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2012 - 14 rue de l'Orme

**Rubrique :** 7.5.2

**Rapporteur :** Adrien BONNET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue de l'Orme, par délibération du 27 juin 2012.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façades déposée par Mme CORDONNIER Danièle pour un immeuble sis 14 rue de l'Orme,

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement économique réunie le 9 mars 2017 propose au conseil municipal, au vu du dossier présenté, de fixer la prime comme suit :

- Immeuble 14 rue de l'Orme (suite à levée des réserves) : Prime de 1 250 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 5 000 euros),

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité.**

- **DECIDE** de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 14 rue de l'Orme à Mme CORDONNIER pour le montant sus indiqué.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017 de la commune.

Le Maire,

Bertrand KLING.

